

ADMISSION DE L'UNIVERSITÉ

CORRESPONDANTS
DE
J.F. BOISSONADE

L
—
A-F

BIBL.
UNIVERSITÉ
M.S.
1551



BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.

1551



MS
Fiches Folios





275
BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ
Sorbonne

Monsieur,

L'opuscule intitulé: Œcems n'a été
imprimé, en effet, qu'à 50 ex., le 20 Janvier
1833. La personne qui n'a chargé de
l'impression se nomme M. Grey, qui,
je le crois, sans pouvoir l'affirmer, en
l'auteur lui-même, car nous avons corrigé
ses épreuves ensemble.

Loin de me causer quelque importunité,
vous m'avez procuré un plaisir, Monsieur,
en vous adressant à moi pour vous
donner un renseignement qui peut vous
intéresser. Je vous remercie encore des
remarques que vous avez bien voulu faire
sur un passage de mon volume des
Diodes qui se retient un peu du
temps de troubles pendant lequel je
l'ai imprimé, mais je puis dire
aujourd'hui Felix culpa! puisqu'elle
me procure l'avantage de vous exprimer
l'assurance de mes sentiments de parfaite
considération.

G. A. Capelle

Paris, le 26 8 1839.

M. Boissonade.

BU

276



Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

526

an secretarior del Juntan

del Juntan, etc.

Don Juan de Villaverde,

Don Juan

172

277

Imprimerie de Crapelet,

RUE DE VAUGIRARD, 9.

Crapelet fils aîné & Ch. Lahure.

Paris, le 12 Jan^r 1847

Monsieur _____

Nous avons l'honneur de vous prévenir
que nous sommes d'accord avec
M. Dumont, et que nous n'attendons
plus que la remise de votre manuscrit
pour commencer l'impression.

Nous sommes Monsieur avec
un parfait dévouement

Vos respectueux serviteurs
Crapelet fils aîné et Ch. Lahure



M. Bessonade _____



5-2

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint handwritten mark or signature on the right edge.]

518



Monsieur
Monsieur de Bonnade
Que de la copie
à l'assy

U

2

179

279

279

Imprimerie de Crapelet,

RUE DE VAUGIRARD, 9.

Crapelet fils aîné & Ch. Lahure,

IMPRIMEURS

de la Chambre des Pairs et de la Cour de Cassation.



Paris, le 9 Aout 1847

Monsieur

Nous recevons de M. Yemenez une lettre où il accepte les conditions auxquelles nous nous chargeons de l'impression de votre ouvrage. Il nous autorise à vous en demander le manuscrit, et à commencer aussitôt que vous le jugerez convenable.

Nous sommes donc à vos ordres et nous vous prions de recevoir de nouveau nos remerciements pour vos excellentes dispositions à notre égard.

Vos très dévoués serviteurs
Papilio fils aîné et Lahure







*Monsieur
Barnoujac
à Paris
Rue de la Harpe n° 9.*



17H
Imprimerie de Crapelet,

RUE DE VAUGIRARD, 9.

Crapelet fils aîné & Ch. Lahure,

IMPRIMEURS

de la Chambre des Pairs et de la Cour de Cassation.

Paris, le 30^{me} 7

184

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous
envoyer la forme 4 en vous priant
de jeter les yeux sur les observations
faites par notre correcteur et de
nous dire ce que nous devons en faire.

Nous vous envoyons également des
bonnes feuilles.

Il est bien à désirer que vous nous
rendrez aujourd'hui même cette
forme 4.

Agrez, Monsieur, l'assurance
de notre parfaite considération.
Crapelet fils aîné et Ch. Lahure

Commissaire

Bassonade

à l'Institut